

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer des travaux complémentaires qui consistent en l'exécution de l'entrée et parking vélos, en dalles de gravillons lavés, pour un montant H.T. de 18 085,65 F.

Compte-tenu de la diminution du programme V.R.D. et de la non exécution du réseau d'éclairage extérieur, une moins value d'un montant H.T. de 29 509,80 F est à appliquer au marché initial.

- Moins-value pour diminution marché H.T.	- 29 509 F 80
- plus value pour entrée et parking vélos H.T.	+ 18 085 F 65
	<hr/>
TOTAL H.T.	- 11 424 F 15
TOTAL T.T.C.	- 13 434 F 80

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise CRACCO de MIRECOURT, titulaire du lot n° 1 fondations, Gros-œuvre, V.R.D., un avenant n° 12 correspondant aux travaux énumérés ci-dessus et entraînant une diminution de 13 434,80 F T.T.C. du marché de construction de la M.J.C.

- précise que pour ce lot, le montant du marché de base du 19 janvier 1981 de 815 355,88 F T.T.C.,

porté à 836 823 F 31 TTC par avenant n° 1

906 046 F 55 TTC par avenant n° 2

915 595 F 34 TTC par avenant n° 4

947 275 F 23 TTC par avenant n° 8

sera ainsi porté à 933 840 F 43 TTC.